

Centres de procédures et d'hébergement de l'IGI :

1. Centre Régional de procédures et d'hébergement pour les demandeurs d'Asile- Bucuresti

Adresse: str. Vasile Stolnicul, nr.15, bl.13,
București, sector 2,
Téléphone: 021-240 8427;
Fax: 021-240 8510
E-mail: c.bucuresti.igi@mai.gov.ro

2. Centre Régional de procédures et d'hébergement pour les demandeurs d'Asile- Timișoara

Adresse: str. Armoniei, nr. 33, Timișoara, județul Timiș
Téléphone: 0256.421.240;
Fax: 0256.227.500
E-mail: c.timisoara.igi@mai.gov.ro

3. Centre Régional de procédures et d'hébergement pour les demandeurs d'Asile- Giurgiu

Adresse: Bulevardul 1907, Giurgiu, județul Giurgiu
Téléphone: 0246-215056;
Fax: 0246-215055
E-mail: c.giurgiu.igi@mai.gov.ro

4. Centre Régional de procédures et d'hébergement pour les demandeurs d'Asile- Maramureș

Adresse: Str. Cetății nr. 1 A, Șomcuța Mare județul Maramureș
Téléphone: 0262-280005;
Fax: 0262-280004
E-mail: c.maramures.igi@mai.gov.ro

5. Centre Régional de procédures et d'hébergement pour les demandeurs d'Asile- Rădăuți

Adresse: Str. Perilor nr. 2, Rădăuți, județul Suceava
Téléphone: 0230-564462;
0230-264463
Fax: 0230-264464
E-mail: c.radauti.igi@mai.gov.ro

6. Centre Régional de procédures et d'hébergement pour les demandeurs d'Asile- Galați

Adresse: Str. Săvinești nr. 2, Galați județul Galați
Téléphone: 0236-323878;
Fax: 0236-323884
E-mail: c.galati.igi@mai.gov.ro

Institutions d'intérêt

7. UNHCR Roumanie

Adresse: UN House, Bd. Primăverii 48 A,
Sector 1, 011975 București, România
Tél. : + 40 21 201 7873;
Fax: + 40 21 210 1594
Hotline : + 40 723 653 651
Web : www.unhcr.org/romania.html
E-mail: rombu@unhcr.org

Le programme de travail est de lundi à vendredi de 9h 30 à 17h30

8. Association Œcuménique des Églises de Roumanie – AIDRom

Siège administratif : București

Adresse: str. Ilarie Chendi, nr.14, sector 2, București
Téléphone: 021.212.48.68;
Fax: 021.210.72.55
Web : www.aidrom.ro
E-mail: et@aidrom.ro
aidrom@gmail.com

9. Conseil National Roumain pour les Réfugiés– CNRR

Adresse: str. Viesparilor, nr.19, sector 2, București
Téléphone/fax: +4 021.312.62.10;
+4 031.405.02.75;
Web : www.cnrr.ro
E-mail: office@cnrr.ro

10. AIDRom Timișoara

Adresse: str. Gheorghe Șincai, nr. 9
Téléphone: 0256.217.096;
Web : www.aidrom.ro
E-mail: aidrom@gmail.com
doru.covaciu@aidrom.ro



”Assistance et services intégrés pour les demandeur d'Asile de Roumanie – ASIST RO” 2019-2020

Objectif général du projet

L'objectif général du projet est représenté par l'amélioration des conditions de vie des demandeurs d'asile de Roumanie, par le fournissement d'informations concernant leurs droits et leurs obligations conformément à la loi d'octroi des services d'assistance sociale et matérielle complémentaire ainsi que d'autres services spécialisés.

Ligne de budget:

Fonds Asile, Migration et Intégration
Numéro de référence : FAMI/19.01.02

Par l'intermédiaire du projet les services suivants vous sont offerts :

- Information concernant le conseil, l'assistance et les facilités complémentaires accordées, l'ensemble de droits socio-économiques et les obligations juridiques que vous avez en tant que demandeur d'asile (autres que ceux concernant la procédure d'asile) ;
- Soutien pour l'accès aux services publics disponibles, en ce qui concerne : le marché du travail, le système d'assurances sociales, l'obtention d'un logement et l'orientation culturelle ;
- L'assistance matérielle effective ; en vue de l'amélioration de votre niveau de vie en Roumanie ;
- Les activités d'orientation et d'accommodement avec la société roumaine –des cours de roumain pour enfants et adultes, des activités récréatives-culturelles, le développement de certaines aptitudes professionnelles en vue de l'adaptation aux caractéristiques de la société roumaine, les règles de la vie en commun dans le sein des centres de même qu'en société etc.)

Êtes-vous demandeur d'asile en Roumanie?

Vous avez des droits et des obligations sociaux:

1. Droits:

- a) Vous pouvez participer aux activités d'adaptation culturelle;
- b) Si vous n'avez pas les moyens nécessaires d'entretien vous pouvez bénéficier, à votre demande, de l'assistance nécessaire (comme la nourriture, les matériels d'entretien et d'hygiène, les habits et les chaussures, le transport), durant toute la procédure d'asile;
- c) Si vous ne disposez pas de moyens matériels nécessaires pour l'entretien vous pouvez être hébergé dans un centre de procédures et hébergement pour les demandeurs d'asile;
- d) Si vous êtes une personne handicapée ayant des besoins spécifiques) vous pouvez bénéficier d'hébergement et d'assistance adaptée à votre situation;
- e) Si vous souffrez de maladies aiguës ou chroniques qui mettent votre vie en danger imminent vous pouvez recevoir gratuitement une assistance médicale primaire et hospitalière d'urgence; ainsi qu'un traitement gratuit par le système national d'assistance médicale d'urgence et de premier secours qualifié;
- f) Vous pouvez être inclus dans les programmes nationaux de santé publique ayant pour but la prévention, la surveillance et le contrôle des maladies transmissibles;
- g) Si vous êtes une personne handicapée (ayant des besoins spécifiques) vous pouvez bénéficier d'une assistance médicale adéquate;
- h) Vous pouvez recevoir une assistance sociale conformément à la législation en vigueur;
- i) Vous pouvez avoir accès sur le marché de la force de travail si votre procédure d'asile se déroule auprès d'une instance judiciaire ou vous vous trouvez en procédure d'asile depuis 3 mois et IGI n' a pas émis une décision en ce sens et si ce retard n'est pas de votre faute. Dans cette situation, vous pouvez bénéficier de mesures de stimulation de l'occupation de la force de travail, ainsi que de protection dans le cadre du système d'assurances pour le chômage, dans les conditions prévues par la loi pour les citoyens roumains.
- j) Si vous êtes mineur, vous bénéficiez de la même protection qui est offerte, dans les conditions de la loi, aux mineurs roumains se trouvant en difficulté;
- k) Si vous êtes mineur, vous bénéficiez gratuitement d'un cours préparatoire intensif en vue de l'inscription dans le système national d'enseignement. À la fin du cours, une commission d'évaluation apprécie votre niveau de connaissances, y compris de connaissance du roumain et établit votre inscription dans l'année d'étude correspondante.

L'accès aux droits sociaux et les conditions matérielles d'acceptation:

- a. Vous avez le droit de bénéficier de mesures d'assistance sociale, à la demande.
- b. Vous bénéficiez, à la demande, de nourriture dans la limite de la somme de 10 lei/personne/jour, d'habits dans la limite de la somme de 67 lei/personne/en saison d'été et de 100 lei /personne/en saison d'hiver et d'autres dépenses, dans la limite de la somme de 6 lei/personne/jour, représentant des dépenses pour le transport local, les services culturels, la presse, les services de réparation et d'entretien, les dépenses pour des produits d'hygiène personnelle.
- c. Quand la capacité d'hébergement dans les centres de procédures et d'hébergement pour les demandeurs d'asile est dépassée, l'Inspection Générale à l'Immigration, dans la limite des fonds disponibles, peut vous accorder une somme d'argent dans le but de la location d'un espace de logement.
- d. **Si vous ne respectez pas le Règlement d'Ordre intérieur des Centres Régionaux de Procédures et d'Hébergement de l'IGI, ou si vous ne respectez pas les obligations légales que vous avez, l'Inspection Générale à l'Immigration peut limiter ou retirer les conditions matérielles d'acceptation.**

2. Obligations:

- a) **Vous avez l'obligation de respecter les lois de l'État roumain, ainsi que les mesures disposées par les organes roumains compétents en matière d'asile;**
- b) Vous avez l'obligation de présenter auprès des organes territoriaux du Ministère des Affaires Intérieures, par écrit, la **demande d'asile motivée**, qui comprenne les données indiquées par l'organe auprès duquel vous la déposez, ainsi que de vous soumettre à être photographié et à la prise de vos empreintes digitales. **Si vous n'avez pas l'âge de 14 ans, la prise d'empreintes digitales n'est pas effectuée.**
- c) Vous avez l'obligation de présenter aux autorités compétentes **des informations complètes** et réelles concernant votre personne et la demande d'asile;
- d) **Vous avez l'obligation de déposer tous les documents que vous avez à votre disposition** et qui sont pertinents en ce qui concerne votre situation personnelle;
- e) Vous avez **l'obligation de remettre le document pour le passage de la frontière d'État**, devant recevoir le document temporaire pour le demandeur d'asile (émis par l'IGI);
- f) Vous avez l'obligation de poursuivre le stade de la procédure et d'informer l'Inspection Générale à l'Immigration concernant tout changement de résidence;
- g) Vous avez l'obligation de répondre aux sollicitations des organes ayant des attributions dans le domaine de l'asile; g) Ai obligația de a răspunde la solicitările organelor cu atribuții în domeniul azilului;
- h) Vous avez l'obligation de vous présenter aux examens médicaux qui vous sont imposés, ainsi que de vous soumettre à la vaccination;

- i) Vous avez l'obligation, à la sollicitation des autorités compétentes, de vous soumettre au contrôle corporel et à celui des objets que vous avez sur vous.
- j) Vous avez l'obligation de quitter le territoire de la Roumanie dans un délai de 15 jours dès la fin de la procédure d'asile, dans le cas où vous n'avez pas obtenu une forme de protection internationale, à l'exception de la situation où la demande d'asile a été rejetée comme non fondée d'une manière évidente à la suite d'être solutionnée en procédure accélérée, cas où il faut quitter le territoire de l'État roumain dès que la procédure d'asile a été finalisée.

Conformément au **Règlement d'Ordre Intérieur des Centres Régionaux de Procédures et d'hébergement pour les demandeurs d'asile**, pour les fautes disciplinaires, graduellement et en rapport de la gravité du fait, **vous pouvez être sanctionné** y compris par:

La suspension de l'octroi de la somme de 6 lei/personne/jour, représentant des dépenses avec le transport local, les services culturels, la presse, les services de réparation et d'entretien, les dépenses pour l'hygiène personnelle pour une période allant d'un mois à 3 mois!

**L'évacuation temporaire du centre pour 24 heures!
L'évacuation temporaire du centre pour 7 jours!**

**L'Évacuation DÉFINITIVE du centre !
din centru!**